

L'apport du modèle policier Français à la police Ottomane

Deux concepts : français ou anglo-saxon

Tout au long du *siècle des Lumières*, s'est affirmé le paradigme de l'organisation de la police. Contrairement au système français, qui relève de l'exécutif, la police britannique est conçue de manière à garder son indépendance par rapport au gouvernement central, - les Britanniques éprouvant une profonde réticence face au concept de police nationale - . William Pitt, qui souhaitait créer une police professionnelle, avait proposé comme modèle, la police française, en l'occurrence la police parisienne érigée en préfecture de police par le Premier Consul, selon un système déjà bien centralisé. Le modèle français avait ses partisans outre-Manche « *La police actuelle est absolument sans efficacité pour prévenir les abus et les délits* ». « *La police de Paris est l'institution de ce genre la plus parfaite et la plus digne d'être imitée* ». ¹ Dans *Le Traité sur la Police de France*, le diplomate William Mildmay² (1763) proposait de s'inspirer de l'expérience parisienne. Toutefois, il n'était guère favorable au statut militaire de la Maréchaussée et considérait à tort certaines institutions telles le Guet, comme militaires et non civiles. Pitt se heurta à une opposition générale. Le *Daily Universal*, journal influent de l'époque, « *préférerait confier son argent à un brigand plutôt que de remettre sa liberté entre les mains de la police française !* ». Robert Peel, ministre de l'Intérieur, en 1829, réorganisait la police londonienne et le « bobby » devint le pendant à la même époque du « sergent de ville » parisien. Parvenu au pouvoir, le prince-président, futur Napoléon III, souhaite s'inspirer de la police anglaise et du « bobby » pour réformer la Préfecture de police. La police lyonnaise, étatisée en 1851, subit la même influence, mais limitée à l'instauration de l'ilotage, un « zeste » anglo-saxon, en l'occurrence³. Outre la forte centralisation jacobine française, deux autres principes opposaient (et différencient) les deux systèmes, la dualité avec une seconde force de police à statut militaire, la gendarmerie, et l'armement de la police civile française. Fondamentalement, l'organisation constitutionnelle et administrative des deux nations ne fut pas étrangère à l'adoption de systèmes différents. Néanmoins, si on ne peut parler en Grande-Bretagne de police nationale, le système initial s'est considérablement amendé avec l'institution de la « Metropolitan Police » (Scotland Yard) de Londres, du Royal Ulster Constabulary, en Irlande du Nord, de centrales de renseignements et de divers corps qui relèvent du ministre de l'Intérieur.⁴ Quant à l'armement des policiers britanniques, s'il n'est pas généralisé, il est de plus en plus intégré selon les services et les missions.

Au 19^e siècle, l'organisation policière en Europe est, pour la plupart, liée aux structures de gouvernance des Etats, à leurs traditions, aux systèmes politiques, sans réel souci d'efficacité et de rationalité. Certes autoritairement, Napoléon 1^{er} est un précurseur dans la mise en place d'un système policier à l'échelle européenne. Il exporte dans tous les territoires, départements, républiques ou royaumes annexés, le système policier français, qu'il s'agisse de la nomination de préfets ou de commissaires de police ou d'autorités s'inspirant directement de ces fonctionnaires. Cette influence perdurera après l'abdication de l'Empereur. Seuls ont résisté les pays sous influence anglo-saxonne.

Dès la seconde moitié du 19^e siècle, de nombreuses nations, principalement d'Europe, ressentent la nécessité de réorganiser leur système policier. Selon leurs sensibilités, elles vont se tourner vers la France ou la Grande-Bretagne, considérées comme des modèles. Cette influence étrangère s'est aussi manifestée dans la réorganisation des armées nationales. Dans le domaine militaire, les modèles prussiens, après la défaite française de 1870, et russes sont recherchés.

¹ Patrice Colquhoun, docteur en droit, magistrat en exercice pour les comtés de Middlesex, Surrey, Kent et Essex, *Traité sur la police de Londres*, traduit de l'anglais sur la 6^e édition, L.C.D.B. (Le Coigneux De Belabre) Paris, Collin, 1807, 2 vol. 424 p et 464 p

² *Treatise upon the Police of France*, Londres, 1763.

³ http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/1851_etatisation_police_lyon.pdf

⁴ *Colloque du Conseil Franco-Britannique* « La Police en France et en Grande-Bretagne », coprésidé par MM. Pierre Joxe, ancien ministre et Premier président de la Cour des Comptes, et Roger Graef, professeur, écrivain, réalisateur de film et criminologue, Londres, 8 et 9 novembre 2000.

Polices comparées - l'introduction du modèle français en Turquie

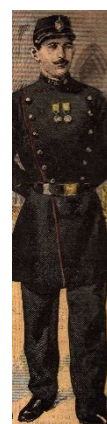
Depuis quelques années, la question de l'influence des modèles policiers étrangers sur les divers dispositifs policiers s'inscrit comme un des axes forts des travaux actuels sur l'histoire des polices européennes du 18^e au 20^e siècle.⁵ L'espace européen considéré n'est désormais plus limité à l'Europe occidentale et les recherches sur les États de l'Est européen sont de plus en plus nombreuses.

Dans le vaste Etat de la future Turquie, il n'existait pas de police professionnelle. L'Etat ottoman reposait sur une surveillance intra-communautaire. Les institutions et les compétences administratives et judiciaires étaient morcelées et partagées par des autorités religieuses, provinciales, étatiques, militaires ou civiles qui empiétaient les unes sur les autres.

Quittant les traditionnels champs de l'histoire comparée des polices européennes, Noémi Levy, a étendu ses recherches à la *Sublime Porte*. Son choix de poser la question des transferts de savoirs et savoir-faire dans la police ottomane à partir du cas français est particulièrement éclairant.⁶

L'appel aux experts étrangers est un phénomène qui n'est pas propre à la police. Il s'agit d'une pratique courante, au cours des siècles, dans les armées européennes. Les travaux d'Odile Moreau⁷ mettent ainsi en évidence l'apport important des experts français puis allemands dans la modernisation de l'armée ottomane au 19^e et début du 20^e siècle et l'adoption du modèle prussien.

Noémi Levy met en évidence le long et complexe processus de l'institutionnalisation des forces de police ottomanes suivi de 1845 à la proclamation de la République turque en 1923⁸ ; il demeure encore de « larges parts d'ombre⁹ ». L'organisation est caractérisée par la multiplicité des acteurs et la complexité du schéma de responsabilité. Dans la capitale, jusqu'en 1826, date de la dissolution du corps des Janissaires, la police dépendait du grand Vizir et du chef des Janissaires. Elle passa sous la direction d'un ministère de l'*Ihtisab*, en août 1826. En 1845, est créée une police sous l'autorité du *Tophane-i Amire Müsri* (inspiré du modèle français). De 1846 à 1876, police et gendarmerie – inspirée du système français – sont sous une direction unifiée échappant au contrôle de l'armée. En 1879, la police est séparée de la gendarmerie, *Jandarma*, qui passe sous la coupe du ministère de la Guerre.¹⁰



Gardien parisien

L'Empire ottoman est pluriel et inégalitaire ; en zone urbaine, il est largement multiconfessionnel.¹¹ Si après la guerre de Crimée, la *Sublime Porte* est du côté des vainqueurs, le traité de Berlin, qui met un terme à la guerre avec la Russie (1877-1878), le 13 juin 1878, la range dans le camp des vaincus et l'affaiblit diplomatiquement. L'Empire Ottoman s'inquiète moins de l'attitude de la Russie que de l'abandon par l'Angleterre de sa politique traditionnelle de soutien à l'intégrité ottomane ; inquiétude confirmée par la tutelle britannique sur l'Égypte en 1882. De 1839 à 1876, le pays a connu la période des *Tanzimat* (traduire par réorganisations) partagées entre pratique autoritaire et inspiration libérale. Cette ère se termine dans un contexte balkanique particulièrement fragilisé, avec des conflits larvés, le réveil des nationalités, la contestation arménienne, l'opposition Jeune-Ottomane, l'atomisation de la

⁵ Bibliographie « in fine » sur les polices en Europe et les savoirs policiers

⁶ CIRSAP - Construction et circulation des savoirs policiers européens, 1650-1850 -, coordonné par Catherine Denys (Université Lille 3) depuis 2006 et qui a notamment pour objectif de modéliser et de cartographier la construction et la diffusion des savoirs policiers à l'échelle européenne.

⁷ *L'Empire ottoman à l'âge des réformes. Les hommes et les idées du « Nouvel Ordre » militaire (1826-1914)*, Maisonneuve et Larose, collection Passé ottoman, présent turc, Paris, 2007, 402 p.

O. Moreau, A. El Moudden (éd.), *Réforme par le haut, réforme par le bas : la modernisation de l'armée aux 19^e et 20^e siècles*, Quaderni di Oriente Moderno, Rome, XXX n. s. (LXXXIV), 5-2004, 279 p.

⁸ Noémi Lévy, « Modalités et enjeux de la circulation des savoirs policiers : un modèle français pour la police ottomane ? », *Revue d'histoire des Sciences Humaines*, 2008/2 (n° 19), Ed. Sciences Humaines Pages 11 - 27 - http://www.cairn.info/zen.php?ID_ARTICLE=RHSH_019_0011,

⁹ N. Levy : Cf., par exemple, Alyot, 1947. Pour un bref aperçu en anglais, cf. Swanson, 1972, 243-260.

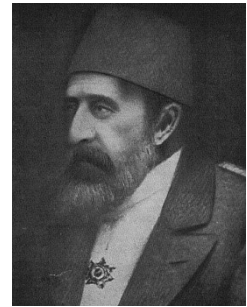
Ferdan Ergut (2004) sur l'État moderne et la police dans l'Empire ottoman et les débuts de la Turquie républicaine

¹⁰ Frédéric Hitzel, *Le dernier siècle de l'Empire Ottoman*, Clamecy, Guide Belles Lettres des Civilisations, 2014, 320 p.

¹¹ Hamit Bozarslan, *Histoire de la Turquie de l'Empire à nos jours*, Paris, Tallandier, 2013, 590 p.

gouvernance par les provinces. 1908 ouvrira une décennie de guerres balkaniques et l'attraction de la Turquie dans la Grande-Guerre aux côtés de l'Allemagne. Après trois siècles de stabilité, l'Empire Ottoman s'effrite.

C'est dans ce contexte, qu'en 1876, Abdülhamid II, prend le pouvoir pour 33 ans. L'absolutisme Hamidien s'accompagne d'une occidentalisation de l'Empire. De multiples réformes sont engagées, l'administration est centralisée, un règlement de la fonction publique est pris, les hauts fonctionnaires sont formés à l'École d'Administration¹², dans le domaine judiciaire, l'enseignement, les communications. Abdülhamid se fait construire un palais à sa mesure à Yildiz, une véritable ville.¹³



Abdülhamid II

Deux policiers français chefs de la police ottomane

Un ministère de la Police remplace la direction de police (*zaptiye nezaret*). En 1881, est créée une force de police chargée du maintien de l'ordre dans la capitale. C'est de cette période que date le recours à des experts français. Il ne fait aucun doute que ces créations sont leur empreinte. L'apport des hommes de la Préfecture de Police ou de la Sûreté générale a déjà été mis en évidence dans la formation de la police de la Concession Française de Shanghai¹⁴. Le choix s'est porté sur quelques policiers dont les qualités professionnelles et les compétences sont reconnues. Des fonctionnaires au profil atypique et certainement un brin aventuriers. En 1884, l'inspecteur Bonin est mis, par la préfecture de police de Paris¹⁵, à la disposition du gouvernement ottoman. Sous contrat annuel¹⁶, il perçoit un traitement de 5 livres¹⁷ pour atteindre, en 1900, celui élevé 25 livres lorsqu'il démissionna pour raisons de santé¹⁸.

Emoluments auxquels, semble-t-il, il convient d'ajouter des appointements de la préfecture de Police. Ce qui est dénoncé par *Le Cri du Peuple*, en 1889, dans un article intitulé « Bonin-Pacha ».¹⁹ « *Le sieur Bonin, inspecteur de la première brigade est depuis six ans à Constantinople où il organise la police. Ses appointements sont de 10.000 francs et il est logé dans un palais. Il y a quelque temps, Bonin a été bombardé pacha. Jusqu'ici, rien à dire. Libre au Grand turc de donner à Bonin 10 000 francs par an, de le loger royalement et d'en faire un pacha. Mais Bonin pacha continue à émarger au budget municipal de Paris, et bien entendu, il conserve ses droits à la pension de retraite. Voilà qui est trop fort. Il est inadmissible que l'argent des contribuables parisiens serve à entretenir un agent de la police turque* ».

Un autre policier parisien lui succède, l'inspecteur principal Lefoulon²⁰. En 1895, cet inspecteur spécial, affecté à la 3^e brigade des recherches de la Préfecture de police, proche de la retraite, est recruté par le sultan Abdülhamid II pour épauler son collègue Bonin et en particulier se consacrer à la réforme de la police d'Istanbul. C'est certainement pour ses compétences dans la lutte contre les anarchistes à Paris que Lefoulon s'est signalé auprès du sultan, qui considérait les anarchistes comme un danger majeur pour l'État ottoman. L'inspecteur Lefoulon s'était illustré dans l'arrestation des complices de Ravachol en 1893. Ce qui lui vaut d'être affublé du qualificatif de « chef de la police particulière du Sultan » par la diaspora ottomane en France opposée au pouvoir Hamidien²¹. Il succède à Bonin avec les titres d'inspecteur général de la Police de l'Empire Ottoman et de conseiller du ministre de la Police²². Ses

¹² Robert Mantran, *Histoire de l'Empire Ottoman*, Paris, Fayard, 1989, 813 p.

¹³ François Georgeon, *Abdülhamid II, le Sultan Calife*, Paris, Fayard, 2003, 528 p.

¹⁴ http://www.slhp-raa.fr/progs/UploadPci/Police_Shanghai.pdf adoption des systèmes différents dans la concession française et la concession internationale.

¹⁵ Archives de la préfecture de Police de Paris, PP/CAB/SMAC dossier BA 1693.

¹⁶ N. Levy : Archives ottomanes de la Présidence du Conseil (*Başbakanlık Osmanlı Arşivi*).

¹⁷ La livre turque est divisée en 100 kuruş

¹⁸ N. Levy : Le salaire mensuel d'un commissaire de 1^{ère} classe était de 1.000 kuruş aux alentours de 1900.

¹⁹ *Le Cri du Peuple*, 24 décembre 1889, Archives de la Préfecture de Police de Paris.

²⁰ Archives PP/CAB/SMAC, dossier Lefoulon.

²¹ *Le Moniteur Ottoman*, 14 septembre 1901

²² *Le Figaro*, lundi 26 juillet 1920 : « Coutances, 25 juillet, M. Edouard Lefoulon, comte romain, ex-inspecteur principal à la préfecture de police à Paris, ex-inspecteur général de la police de l'empire ottoman et conseiller du ministère de la police, vient de mourir à Coutances, à l'âge de soixante-dix-huit ans. C'est M. Lefoulon qui avait arrêté l'anarchiste Ravachol. Il était titulaire de nombreuses médailles en or et en argent de la République française

quatre fils sont, eux aussi, intégrés dans la police Stanbouliote dont l'un d'eux prend la direction en 1907. De nombreux rapports dans les archives ottomanes attestent du rôle important joué par cette famille.

Noémi Levy souligne que la Révolution de 1908 ne marqua pas une rupture. Non seulement l'appel aux experts étrangers se poursuivit, mais les étrangers en activité à l'époque Hamidienne furent reconduits dans leurs fonctions, en dépit de la déconsidération qui affectait la police. Ainsi, on trouve des traces de l'activité de l'inspecteur Lefoulon fils jusqu'en 1909²³.

L'adoption du modèle français

La gendarmerie de l'Empire était déjà calquée sur la gendarmerie française.

Comme dans le domaine militaire, la première tâche qui leur est confiée est celle de la réorganisation et de la rationalisation de l'institution policière - 232 postes de police à Istanbul au début des années 1860 et 28 à Beyrouth ; au fronton des commissariats des ...poèmes à la gloire du Sultan, remplacés par les armoiries impériales – La modélisation est celle de la Préfecture de Police, avec une articulation en deux divisions, police administrative et police judiciaire ; la surveillance politique rattachée à la section administrative, sera érigée en 1907, sous l'influence de Lefoulon, en service distinct

L'accent est mis, d'une part, sur le recrutement et la formation avec la maîtrise de la lecture et de l'écriture et pour les cadres celle d'une langue étrangère, et, d'autre part, sur la professionnalisation et la lutte contre la corruption par le versement régulier des salaires²⁴. Les effectifs sont augmentés, les fonctionnaires de tous



Constitution de 1876

grades inaptes sont licenciés ; la sûreté est réorganisée sous l'autorité de « Son Excellence Bonin effendi, inspecteur général » et sous la responsabilité des ministres de la Police et de l'Intérieur. A l'instar de la police française, le choix se porta de préférence sur d'anciens militaires. En 1902, le corps policier de la capitale est fort de 2275 hommes répartis en 39 divisions ; l'organisation est identique dans les grandes villes de province.

Sont aussi introduites les méthodes de police qu'il s'agisse de maintien et de rétablissement de l'ordre public, de la surveillance politique, de lutte contre la criminalité et le banditisme mais aussi de police technique et scientifique. Les liens que les deux policiers ont maintenus avec leurs anciens services leur permettent de jouer un rôle opérationnel dans la surveillance des opposants politiques au régime ottoman²⁵.

Pour Noémi Levy, l'imprimé constitue un vecteur majeur des transferts des savoirs et techniques. Pour faire connaître les différentes polices européennes, une série de dossiers est réalisée. Une place particulière est réservée à la police parisienne dans les 12 premiers numéros de la revue *Polis Mecmuası*. Dans le même objectif, deux ouvrages sont traduits et édités : *Les Mémoires de Goron, ancien chef de la Sûreté* et *Mon premier crime* de Gustave Macé. Tous deux sont des anciens chefs de service de la Sûreté de la préfecture de Police. Ces revues professionnelles manifestent également un intérêt marqué pour les techniques policières en plein développement dans l'Europe du début du 20^e siècle : l'anthropométrie et la dactyloscopie, le portrait parlé. Les ouvrages du docteur Edmond Locard, de Bertillon et du professeur Reiss, sont traduits. En 1911, la police stanbouliote se dote d'une section d'identité judiciaire. Une école de police est créée en 1907 à Salonique. Un manuel de police est mis en place en 1910.

et décoré de nombreux ordres étrangers. Il n'y a qu'une erreur dans cette nouvelle, c'est que M. Lefoulon n'a pas arrêté Ravachol, le 30 mars, alors qu'il déjeunait au restaurant Véry, 22, boulevard Saint-Martin ». L'arrestation fut opérée par le commissaire Dresch, le sous-brigadier Thomas et le gardien Jacquot, du 10^e arrondissement. « Quant à Edouard Lefoulon, il n'en fut soufflé mot ».

²³ N. Levy : Émile Lefoulon, Inspecteur général et conseiller du ministère de la Police sollicite dans ce document en français adressé au Sultan le grade civil de « Mütémaiz » dont son père était titulaire ainsi que la troisième classe de l'« Osmanié ». *Le Stamboul*, 29 octobre 1896.

²⁴ N. Levy : « les fonds nécessaires seront prélevés sur les revenus de l'impôt immobilier de la capitale ».

²⁵ N. Levy : L'inspecteur Lefoulon, réalise des missions à l'étranger pour enquêter sur des opposants politiques, à Marseille, Genève, Lausanne et Berne, en 1896, pour poursuivre des « anarchistes arméniens ». Le Sultan a développé un réseau important et complexe d'espionnage et de contre-espionnage.

La police pour être dissuasive doit être ostensible. Ce qui permet d'identifier ses agents, d'inspirer le respect de la population et d'asseoir son autorité. Les deux inspecteurs, d'après les documents, ont proposé de décliner l'adoption d'uniformes à partir de photographies de ceux de la préfecture de police. Le policier ottoman doit être armé. Le sabre courbe oriental est remplacé par une courte épée, ce qui paraît être une preuve de l'influence française du sabre-baïonnette ; adoption d'un bâton de défense en 1895 et d'un pistolet. Berlin a, semble-t-il, été aussi consulté sur la question des uniformes et de l'armement.

Le docteur Chris Flaherty a réalisé une collection de planches d'uniformes militaires ottomans. Parmi, cette riche contribution figurent des planches attribuées à la police ottomane.²⁶ Des insignes de grades portent l'appellation de Commissarie.



Aucun armement ne figure. Ces planches témoignent d'une occidentalisation de l'uniforme générale pour la période, de la présence de galons identiques à ceux de la police française. D'autres s'inscrivent dans la tradition ottomane ou concilient les deux civilisations. La coiffure est traditionnelle.

Cette illustration parue dans *The Illustrated London News*²⁷, du 7 avril 1897, représente une patrouille



de police dans les rues d'Istanbul. A la lumière des quelques éléments iconographiques obtenus, il semble que l'on se trouve face à une patrouille mixte. En tête un policier, armé d'une courte épée, suivi d'une escouade de militaires, si on se réfère à l'armement dont les soldats sont dotés (fusil).

Le renversement progressif des alliances

La préférence longtemps marquée pour le modèle policier français est induite par l'influence plus générale de la France dans la modernisation ottomane à partir du 18^e siècle, dans la culture, l'administration, le droit ou l'éducation. Toutefois, les inflexions de la politique extérieure mettent à

²⁶<http://www.ottoman-uniforms.com/ottoman-police-1840-to-1918/http://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=http://www.twcenter.net/forums/showthread.php%3F670182-Dr-Chris-Flaherty-s-Ottoman-Uniforms-site&prev=search>

²⁷ Frédéric Hitzel, *Le dernier siècle de l'Empire Ottoman*, Clamecy, Guide Belles Lettres des Civilisations, 2014, p. 115.

l'ordre du jour d'autres coopérations, dont la mieux connue est celle déjà évoquée avec l'Allemagne dans le domaine militaire²⁸. Influence qui s'installe lors de la visite officielle Guillaume II, en octobre 1898.

Dans le cadre ottoman, l'option française en matière policière correspond aux priorités attribuées par le pouvoir politique au maintien de l'ordre. Le concept anglais est relativement éloigné des exigences de l'Empire Ottoman. En 1879, la gendarmerie ottomane a été créée, et chargée du maintien de l'ordre en milieu rural, « enjeu crucial dans un Empire multinational ». Les concepts du préfet de police Lépine, en matière de maîtrise des mouvements de foule sont développés dans les manuels de formation des écoles de police.

La Révolution Jeune-Turque de 1908, remet en question la préférence française. Le ministère de la police fut dissout et la police confiée au *vilayet* et à la direction de la Sûreté générale, *Emniyet Umumiye Müdüriyeti*. Une délégation se rendit à l'étranger. Elle débuta par Londres, puis en Autriche, Italie, Allemagne, en France et à nouveau en Angleterre. Souhaitant faire de la police turque une police de même niveau que les polices européennes²⁹, le modèle français n'apparaissait plus que comme une option.

Le ministre de l'Intérieur, fort de cet « audit » européen estima que la police d'Istanbul était mal organisée, et que compte tenu des désordres qui y régnaient, le nombre de policiers devait « être plus élevé que dans les autres capitales ». Bien que le modèle français restât le plus cité par les députés et les membres du gouvernement, une imitation totale ne fut pas retenue, ainsi que la traduction du français des dénominations des principales autorités policières. Visiblement, au système français centralisateur était préféré un modèle plus conforme à la sensibilité ottomane, qui laisserait aux gouverneurs de province l'essentiel des pouvoirs de police.

Les débats sur le modèle français renvoient à la question plus large de l'unification de l'Empire. Au fur et à mesure que les Unionistes³⁰ renforcent leurs positions, la centralisation s'impose et le modèle policier français gagne en attractivité, option qui se dessine nettement à partir de 1911 et se confirme en 1913. L'entrée en guerre met fin aux débats sur les réformes policières, laissant la place à une vision très militariste du maintien de l'ordre, y compris dans les villes. Ce n'est qu'après 1923 que la recherche d'un modèle policier redevient d'actualité en Turquie, dans un cadre qui est désormais national et républicain.

Michel Salager

Bibliographie sélectionnée

- Louis Assier-Andrieu, « Enoncer la norme : La construction politique des politiques policières en Europe ; voies de recherches comparatives », *Les Cahiers de la Sécurité intérieure*, N° 48, Paris, IHESI, 2002, 259 p., pp. 9-34
- Aubouin M., Teyssier A., Tulard J., *Histoire et dictionnaire de la police*, Paris, Robert Laffont
- Jean-Marc Berlière, Denis Peschanski (dir), *Pouvoirs et polices au XXe siècle*, Bruxelles, Complexe, 1997
- Jean-Marc Berlière, Catherine Denys, Dominique Kalifa, Vincent Milliot, *Métiers de police. Etre policier en Europe, XVIIIe-XXe siècle*, Presses Universitaires de Rennes, coll. Histoire, 2008, 560 p.
Fariba Zarinebaf, « Maintien de l'ordre et contrôle social à Istanbul au XVIIIe siècle (87-96)
Noémi Levy, « Savoirs et savoir-faire dans la police ottomane au tournant des XIXe et XXe siècles » (261-274)

²⁸ L'armée s'inspire du modèle allemand, à partir de 1885, lorsqu'elle est dirigée par Colmar Von Goltz.

²⁹ Istanbul : 1 million d'habitants en 1900

³⁰ Les Unionistes sont les membres du *Comité Union et Progrès* qui constitue l'une des forces politiques de la seconde période constitutionnelle inaugurée par la Révolution Jeune-Turque. Partisans d'une structure unitaire de l'Empire, ils s'opposent aux libéraux qui prônent une structure fédérale. Les deux partis alternent au pouvoir jusqu'en 1913, année qui voit la victoire définitive des unionistes

- Hamit Bozarslan, *Histoire de la Turquie de l'Empire à nos jours*, Paris, Tallandier, 2013, 590 p.
- Christian Chevandier, *Policiers dans la ville*, Gallimard, Folio-Histoire inédit, Paris, 2012, 1004 p.
- Patrice Colquhoun, *Traité sur la police de Londres*, traduit de l'anglais sur la 6^e édition, L.C.D.B. (Le Coigneux De Belabre) Paris, L Collin, 1807, 2 vol. 424 p et 464 p
- Catherine Denys, *L'armée, support et modèle des polices urbaines en France et aux Pays-Bas autrichiens au 18^e siècle*, 2005
- Catherine Denys, *Police et sécurité au XVIII^e siècle dans les villes de la frontière franco-belge*, Paris, L'Harmattan, 2002
- Catherine Denys, *Circulations policières, 1750-1914*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2012, 208 p.
- Catherine Denys, Brigitte Marin, Vincent Milliot, *Réformer la police. Les mémoires policiers en Europe au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 248 p.
- Clive Emsley, Heinke (Herbert), Levy (René), « les polices aux 19^e et 20^e siècles : aperçus sur les historiographies anglaises, allemandes et françaises », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, N° 17, 1994, Paris, IHESI, 1994, 198 p., pp 13-33
- Clive Emsley, *The English Police : a Political and Social History*, Hemel Hempstead, Harvester Wheatsheaf, 1991
- John Field, « la police politique en Angleterre au XIX^e siècle », *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, Paris, Créaphis, 1987, 412 p., pp. 137-150
- François Georgeon, *Abdulhamid II, le Sultan Calife*, Paris, Fayard, 2003, 528 p.
- Frédéric Hitzel, *Le dernier siècle de l'Empire Ottoman*, Clamecy, Guide Belles Lettres des Civilisations, 2014, 320 p.
- Ihesi, Institut Des Hautes Etudes De La Sécurité Intérieure, *Polices en Europe*, les cahiers de la sécurité intérieure, la Documentation française, 1991-1992, 320 p.
- Claude Journés (Dir), « Histoire comparée de la police », *Procés, Revue du Centre d'épistémologie juridique et politique de l'Université Lyon 2*, 1984, N° 15 – 16, 183 P.
- Noémi Levy, « La police ottomane aux tournants des 19^e et 20^e siècles : les mémoires d'un commissaire d'Izmir », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 54-2, 140-160. 2007
- Noémi Levy-Aksu, *Ordre et désordre et désordres dans l'Istanbul ottomane, 1879 – 1909, de l'Etat au quartier*, Karthala, 2012, 348 p. (thèse EHESS) 2010
- Hélène L'Heuillet, *les polices comparées en Europe, la généalogie de la police*, Cultures Et Conflits, N° 48, 2002 12 p. site internet, revue.org
- Robert Mantran, *Histoire de l'Empire Ottoman*, Paris, Fayard, 1989, 813 p.
- Elaine A. Reynolds, « Comment améliorer la police Londres en 1773 ? Le projet de loi de Sir Charles Whitworth, sur le guet nocturne des paroisses ». In *Mémoires policiers*, pp. 117-144
- Vigier (P), *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, Paris, Créaphis, 1987, 415 p.

